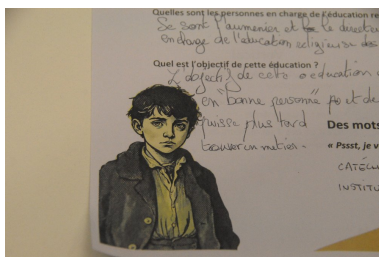


<https://collegegilbertdru.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article601>



**Nos élèves de 4ème aux
Archives Départementales et
Métropolitaines de Lyon**

- Disciplines - Histoire Géographie EMC -



Publication date: mardi 21 janvier 2025

Copyright © Collège Gilbert DRU - Tous droits réservés

De « l'enfance vicieuse » à l' « existence honorable » ; les colonies pénitentiaires d'enfants à Oullins et Brignais au XIXème siècle

Mois de janvier 2025 : tous les élèves de quatrième se rendent aux Archives Départementales et Métropolitaines de Lyon pour une visite et un atelier sur les colonies pénitentiaires d'enfants au XIXème siècle.

A cette époque-là, la justice cherche à « corriger » et « redresser » le jeune « corrompu » et plein de « vices ». Le délinquant, c'est l'enfant pauvre, orphelin ou abandonné. C'est l'enfant « indiscipliné » qui pose problème à ses parents. C'est l'enfant que l'on enferme et que l'on met au travail pour lui « apprendre à vivre honorablement ».

Nos élèves de quatrième lisent des archives. Ils/elles mènent l'enquête et réunissent des preuves : ils font l'histoire d'enfants envoyés dans la colonie pénitentiaire d'Oullins. Ils prennent connaissance de la peine infligée à Adam Stoessel, jeune garçon de dix ans condamné à « quatre ans de correction » parce qu'il est « prévenu de mendicité ». Adam cherchait à survivre.

C'était l'époque où à ceux qui pensaient que les jeunes vagabonds étaient des criminels-nés, Victor Hugo expliquait « chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne ». Le temps passe mais il faut du temps à la société pour évoluer. En 1934, des enfants maltraités par leurs gardiens s'évadent de la colonie de Belle-île-en-mer. Le poète Jacques Prévert se désole de « la chasse à l'enfant » qui s'ensuit. Les touristes se mêlent aux gendarmes pour traquer les « chenapans ».

Aujourd'hui, la Protection Judiciaire de la Jeunesse prend en charge les mineurs en conflit avec la loi : ce sont des enfants en danger qu'il faut avant tout protéger.



